

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE – N°01/2018

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Emplacement réservé esplanade du parking municipal de la Fighière

1. Identification de la Collectivité Territoriale

Commune de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville / Place de la République - 06270 VILLENEUVE LOUBET (France)

Téléphone fixe : 04 92 02 60 31 / Fax : 04 92 02 60 23 / E-mail : juridique@mairie-villeneuve-loubet.fr

Adresse Internet du Pouvoir Adjudicateur : www.villeneueloubet.fr

Adresse Internet du profil de la Commune : www.marches-securises.fr

2. Objet de la consultation et caractéristiques principales

En respect des dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.P.P.P.), la Commune souhaite procéder à la présente procédure de mise en concurrence pour assurer une occupation de son domaine public en vue d'une exploitation économique par biais d'une convention.

Plus précisément, la Commune met à la disposition d'un futur Exploitant un emplacement réservé qu'elle a préalablement déterminé sur l'Esplanade du Parking Municipal de la Fighière, sis Boulevard Eric Tabarly à Villeneuve Loubet.

Cet emplacement représente une superficie maximum de trois (03) mètres sur deux (02) mètres.

Ce dernier sera destiné à y assurer les activités suivantes au gré des saisons :

Activités de petite restauration avec vente de boissons rafraichissantes, viennoiseries (type crêpe, gaufres, etc.) et desserts (type glaces, granitas, etc.). La vente d'alcool sera strictement interdite.

Seuls seront permis, sur la partie du domaine public occupé, les équipements et installations démontables ou transportables, ne présentant aucun élément de nature à les ancrer durablement au sol et dont l'importance et le coût sont compatibles avec la vocation du domaine et sa durée d'occupation.

En raison de l'attractivité touristique du site, en particulier en période estivale, les équipements du futur titulaire devront avoir un aspect esthétique et être conçues de telle sorte que leur ensemble présentera un caractère harmonieux avec le secteur du littoral. En particulier, l'utilisation de couleurs vives sera proscrite pour privilégier des tons bleus et/ou blancs.

La future convention sera conclue à compter de sa date de signature pour une durée de deux (02) ans fermes.

Elle sera renouvelable par tacite reconduction par période d'un (01) an sans pouvoir excéder une durée totale de cinq (05) ans.

Le futur exploitant sera autorisé à occuper le site mis à disposition aux créneaux suivants :

- En période estivale : Tous les jours entre le 1er juin et le 1er octobre inclus de 10H00 à 22H00.
- Hors période estivale :
 - * Les mercredis après-midi de 12H à 20H00
 - * Les samedis, dimanches et jours fériés de 8H00 à 20H00
 - * Tous les jours pendant les vacances scolaires de 12H à 20H00

En dehors de ces périodes, le site devra demeurer libre de toute occupation.

En termes financier, la rémunération du Titulaire du contrat sera assurée, de manière substantielle, par les résultats de l'exploitation des activités assurées sur le site mis à disposition. A ce titre, cette exploitation sera faite aux risques et périls de l'Exploitant désigné.

En respect de l'article L.2125-1 du C.G.P.P.P., en contrepartie de la mise à disposition du domaine public dont il bénéficiera, le Titulaire de la convention versera à la Commune une redevance forfaitaire annuelle d'un montant de 2.115,50 € (DEUX MILLE CENT QUINZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES).

3. Conditions de consultation

3-1 : Retrait des dossiers de consultation

Le cahier des charges de la présente consultation pourra être retiré gratuitement par les candidats, après que ceux-ci en aient passé commande par écrit ou par mail aux coordonnées mentionnées au 1^{er} point du présent avis.

De même, la Commune met à disposition le cahier des charges par voie électronique, à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr / Mot clé : Villeneuve Loubet.

Date limite d'obtention des Dossiers de Consultation : Le vendredi 30 mars 2018 à 11 heures 00.

3-2 : Examen des offres

Les offres seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Originalité et qualité des produits proposées avec 50%
2. Valeur technique du projet proposé avec 40%
3. Valeur environnementale de l'offre avec 10%

4. Date limite de remise des offres

Le vendredi 30 mars 2018 à 11H00.

5. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 14 février 2018